

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 70 (1973)
Heft: 8

Rubrik: Pratique ou technique apicole ; Le jardin de l'abeille

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

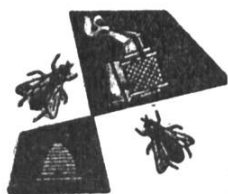
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



PRATIQUE OU TECHNIQUE APICOLE

LES LOQUES

Les loques ne sont pas des maladies récentes. Elles étaient déjà connues dans l'Antiquité. Des récits anciens nous apprennent qu'en 50 après J.-C. l'écrivain romain Columelle semble déjà avoir été assez bien renseigné sur la loque maligne ou américaine. Pour la désigner il emploie le terme de couvain pourri et il donne des conseils pour éliminer ce mal en brûlant les rayons infectés. Ce n'est qu'entre 1904 et 1906 que des savants reconnurent l'agent propagateur de cette maladie, le bac. larvae.

Cette maladie n'est malheureusement pas en voie de disparition. Il semble même qu'elle soit en recrudescence. Ce n'est peut-être que le fait qu'on la connaît mieux et que la loi fédérale sur les épizooties en impose sa déclaration aux inspecteurs régionaux des ruchers. Ces derniers prennent les mesures adéquates pour son traitement ou sa destruction par le feu et la désinfection du matériel.

Dans le N° 310 de la **Revue française d'Apiculture** nous avons relevé à la page 286 sous la rubrique « Libres opinions » un article exposant les expériences de « neuf années de **lutte positive** contre les loques ». Nous pensons intéresser les lecteurs de notre bulletin en le reproduisant pour éventuellement provoquer la discussion.

Depuis 1964, le Groupement sanitaire de Haute-Saône (pilote FNOSAD) a organisé la lutte contre les loques. Lutte efficace pouvons-nous dire.

Un seul remède

Reconnu efficace à 100 % : le chlorhydrate de tétracycline (Sanclomycine), après bien des essais d'autres produits.

Un seul mode d'emploi radical

La pulvérisation directe, sous pression, sur cadres, abeilles, couvain (operculé ou non), miel, pollen de réserve, planchette couvre-cadres, parois de la ruche, etc.

Le matériel

Un pulvérisateur cuivre rouge à pression préalable ; un récipient en matière plastique de 5 à 7 litres.

Conditions essentielles

Que la journée soit chaude et que la récolte de pollen frais marche (pollen nécessaire pour obvier à la carence des ferments intestinaux tués par l'antibiotique).

L'évaporation du sirop pulvérisé **produisant du froid, il faut aller vite**, en pensant au couvain. Tenir compte du vent (abri mobile). D'où la nécessité de travailler « en commando » à trois :

- le **premier** qui décolle les cadres et les sort de la ruche (ne découvrir qu'au fur et à mesure et recouvrir les cadres traités) ;
- le **deuxième**, bien protégé, tablier plastique, prend les cadres « par les oreilles » et présente successivement les deux faces du cadre, couvert d'abeilles, au trois ;
- le **troisième** manœuvre le pulvérisateur ; le **deuxième** les repassera au **premier** qui les remettra en place aussitôt.

Temps de pulvérisation

Très court ; ouvrir le robinet, compter « un ou deux » au maximum et refermer. Il ne faut pas noyer les abeilles mais les « humecter ». Rien ne doit couler. Tenir compte de la puissance de l'appareil.

C'est la carte forcée

Les plus vives comme les éclopées, les vieilles comme les jeunes, tout le monde a son contingent, devra lécher et être léché. Le miel non operculé, le pollen stocké **serviront à la nourriture des larves**, qui ont elles-mêmes dans leur propre cellule un premier appoint.

Le pulvérisateur employé est le modèle de trois litres à pression préalable, qui convient pour traiter cinq ruches à la suite sans recharger.

Bien refermer la ruche et réduire l'entrée au passage de deux abeilles, le temps que le sirop médicamenteux soit récupéré et mis en cellules.

Il faut à tout prix **éviter le pillage**.

Pour préparer le sirop (20 ‰)

Pour cinq ruches, il faut 2,5 litres de sirop. Mettre dans un récipient (seau en matière plastique) 500 grammes de sucre cristallisé, 2,5 litres d'eau (chauffée pour qu'on **puisse y tenir la main**). Les flacons de remède (préparés à la maison à raison de 0,33 g. \times 5, soit 1,65 g. de chlorhydrate de tétracycline) permettront une manipulation aisée.

On mettra donc un flacon dans le sirop préparé. Emplir le pulvérisateur et donner la pression voulue.

En cas d'éloignement du rucher, on transportera le sirop prêt dans une nourrice en matière plastique (pas de métal).

Résultats constatés depuis neuf ans

Dans tous les ruchers traités, il n'a jamais été constaté de rechute. Toutes les ruches du rucher doivent être traitées.

Pendant l'opération, à chaque ruche contaminée, les opérateurs un et deux doivent se laver les mains à l'eau fortement javellisée et se curer les ongles. Le lève-cadres sera flambé.

On profitera de cette visite pour éliminer les vieux cadres noircis, s'ils n'ont pas de couvain.

Le coup de fouet donné par l'antibiotique est considérable. Attention aux essaïms.

En aucun cas la cire des cadres retirés ne pourra être jointe à la cire à gaufrer, elle sera utilisée pour de l'encaustique, du mastic à greffer. Vu le faible rendement en cire utilisable il serait préférable de tout brûler pour ne pas courir de risque de réinfection.

C. Degand (Vesoul).

Nous laissons à chaque apiculteur le soin de méditer cette médication nouvelle pour nous mais qui semble avoir fait ses preuves outre-Jura. Quelques-uns d'entre vous l'ont-ils déjà éprouvée ? Avec quels résultats ? Il serait intéressant de connaître les réactions.

Adé.



LE JARDIN DE L'ABEILLE

L'APICULTURE GENEVOISE EST-ELLE MENACÉE ?

C'est une question en effet que l'on peut se poser. Jusqu'ici, l'effectif de notre section est resté à peu près stable mais, étant donné le vieillissement des membres, il faut s'attendre, au cours des années à venir, à une régression si d'ici là des forces jeunes ne prennent pas la relève. Or, ce recrutement s'avère difficile non pas par manque d'intérêt des jeunes pour l'apiculture — nous avons pu le constater par le succès remporté par notre dernier cours d'apiculture — mais bien par les difficultés qu'ils rencontrent de trouver un emplacement et d'obtenir les autorisations nécessaires leur permettant l'installation d'un rucher. La Société genevoise d'apiculture en est parfaitement consciente et va s'efforcer, par des contacts directs avec le Service de l'agriculture et le Service des forêts, de trouver une solution satisfaisante à ces deux problèmes.

Nos agriculteurs ne mésestiment nullement le rôle que joue l'abeille pour la polinisation des plantes mais eux-mêmes sont rarement propriétaires de ruches car ils estiment qu'il appartient au professionnel de s'en occuper. D'autre part, la fièvre de construction intense et persistante que nous connaissons, fièvre due à l'explosion démographique sans précédent que nous vivons, arrache chaque année à l'agriculture des surfaces importantes d'où sans doute les réticences des agriculteurs à voir s'établir des ruchers avec leurs annexes qui peuvent présenter une gêne pour l'exploitation de leurs terres. De leur côté, les villages s'urbanisent de plus en plus et vont peu à peu à la rencontre de la ville et cette expansion entraîne soit la disparition des ruchers soit leur déplacement dans des zones déjà surpeuplées d'abeilles. Cet envahissement progressif de la campagne par la ville est d'autant plus inquiétant que la superficie de notre canton est restreinte (après Zoug et Bâle-Ville c'est le plus petit canton suisse). Jusqu'où s'étendra cette frénésie de construire ? On parle ouvertement d'une Genève de 800 000 habitants, alors que restera-t-il de notre campagne, que restera-t-il à nos abeilles ?

A ce premier problème s'en ajoute un second. De plus en plus, en vue d'échapper à cette machine à décerveller qu'est notre société industrielle, aux cités-dortoirs, aux cages à lapins que sont souvent nos immeubles modernes, l'homme cherche par tous les moyens à s'en évader et à profiter de ses journées de liberté pour aller chercher la détente dans la nature. Pour beaucoup, un petit week-end à la campagne leur est apparu la meilleure solution. C'est ainsi qu'on a vu proliférer un peu partout dans le canton des maisonnettes entourées d'un petit jardin. Etant donné leur nombre inquiétant le Département des travaux publics, appuyé en cela par la Protection des sites, s'est vu contraint d'intervenir énergiquement car, le plus souvent, ces constructions ont été faites sans autorisation ou si elles l'ont été leur destination première a été modifiée. Ainsi, par exemple, une demande de construction d'une baraque en vue d'abriter le matériel nécessaire à l'exploitation d'un petit rucher a été peu à peu agrandie afin de pouvoir y passer le samedi et le dimanche avec toute la famille puis, par de nouvelles améliorations, toutes les vacances pour devenir finalement une résidence permanente. Quant aux ruches elles ont été remisées vides d'abeilles.

De tels abus sont rares, je dois le dire, mais ils existent malheureusement et risquent de se multiplier à l'avenir aussi on comprendra mieux pourquoi, avant de donner une autorisation, nos autorités se montrent méfiantes et cherchent à s'entourer de toutes les garanties nécessaires. Notre société ne peut que réprouver les agissements des « combinards », de tous ceux qui se disant apiculteurs

ont en vue un tout autre objectif. Grâce aux contacts qui vont s'établir nous pourrons aider nos autorités afin d'éviter les abus et faciliter ainsi aux jeunes désireux de devenir sincèrement bergers d'abeilles l'établissement de leur rucher et assurer par là même la survie de notre apiculture.

Paul Zimmermann.

TRIBUNE LIBRE

COMBIEN D'ABEILLES DÉSIRONS-NOUS FAIRE HIVERNER ?

Cette question devrait nous préoccuper beaucoup plus, en tant qu'apiculteurs. Le développement des colonies d'abeilles dépend beaucoup de la quantité de nectar et de pollen que les abeilles trouvent. Tout apiculteur sait que, si la récolte est abondante, les colonies se développent d'autant mieux. La vitalité des abeilles et leur résistance aux maladies augmentent. Mais voilà qu'au point culminant de ce développement survient notre intervention : nous vidons les hausses de leur miel, et très souvent les abeilles se trouvent d'un jour à l'autre pratiquement privées de leur réserve de nourriture. Lorsque les cadres sont pleins de couvain jusqu'au dernier alvéole, les hausses représentent la seule réserve alimentaire des abeilles. Il suffit alors d'une courte interruption de la floraison ou de quelques jours pluvieux pour que les abeilles souffrent de cette carence alimentaire, et tout de suite l'élevage du couvain est interrompu en proportion. Si l'apiculteur prévoyant ne vient pas immédiatement au secours de ses protégées, les abeilles ne se remettent pas de ce choc parfois pour le reste de l'année.

Par l'apport de petites portions d'eau sucrée, on pourra parer à la faim et à l'arrêt d'élevage du couvain. Mais personne n'osera prétendre que l'eau sucrée puisse vraiment remplacer le miel prélevé. Divers apiculteurs diluent le sucre dans une décoction de thé de plantes mélangées ; ce procédé peut apporter une aide aux abeilles, mais ne remplacera pas non plus les nombreux éléments de haute valeur du nectar.

J'ai fait des essais au cours de l'automne dernier. Quelques colonies ont hiverné selon les quatre méthodes d'alimentation suivantes :

1. avec du sirop d'eau sucrée ;
2. avec du sucre dilué dans une décoction de thé ;